



**ÉTATS-UNIS – MESURES COMPENSATOIRES VISANT CERTAINS PRODUITS PLATS EN
ACIER AU CARBONE LAMINÉS A CHAUD EN PROVENANCE D'INDE**

NOTIFICATION DE LA SOLUTION CONVENUE D'UN COMMUN ACCORD

La communication ci-après, datée du 13 juillet 2023 et adressée par la délégation de l'Inde et la délégation des États-Unis au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 3:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Les États-Unis et l'Inde se réfèrent au différend *États-Unis – Mesures compensatoires visant certains produits plats en acier au carbone laminés à chaud en provenance d'Inde* (DS436). Ils ont l'honneur de notifier à l'ORD, conformément à l'article 3:6 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* (Mémoire d'accord), que les parties sont parvenues à une solution convenue d'un commun accord à la question soulevée dans le présent différend.

Les États-Unis retirent la notification d'un appel qu'ils ont présentée à l'ORD le 18 décembre 2019 (WT/DS436/21).

Les parties confirment que, d'après ce dont elles sont convenues, le rapport du Groupe spécial de la mise en conformité (WT/DS436/RW et WT/DS436/RW/Add.1) ne doit pas être adopté par l'ORD, car la solution convenue d'un commun accord entre elles a permis de mettre fin au différend.

Nous vous demandons de bien vouloir faire distribuer la présente notification à l'ORD ainsi qu'aux Conseils et Comités compétents.
